



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 10 janvier 2014

Prime aux Petits Ruminants pour l'année 2014

Afin de soutenir et de développer les filières ovine et caprine à La Réunion, la Prime aux Petits Ruminants (PPR) peut être demandée chaque année par tous les détenteurs d' au minimum 10 femelles âgées d' au moins 1 an au 11 mai 2014, de l'espèce ovine ou caprine.

Après une période de maintien de l'effectif jusqu'au 11 mai inclus chaque femelle correctement identifiée et suivie bénéficie d'un montant annuel de 34 euros.

La demande s'effectue par télédéclaration **jusqu' au 31 janvier** sur le site TELEPAC à l'aide de votre code télépac (**le code 2013 est reconduit**) de votre numéro pacage et de votre mot de passe.

Pour accéder au site, les liens sont : www.telepac.agriculture.gouv.fr ou www.daaf974.agriculture.gouv.fr

Pour plus d'informations, les éleveurs intéressés peuvent contacter la Chambre d'agriculture ou la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) aux numéros suivants : 02 62 33 36 21, 02 62 33 36 23 ou 02 62 33 36 41.

Pour vos aides PAC pensez à **télédéclarer** www.telepac.agriculture.gouv.fr 

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

